

Réglementation environnementale et gestion des déchets dans les ateliers techniques

Salon des chefs d'atelier
Vendredi 18 mai 2018

Avec le soutien de



Wallonie

Présentation de COREN asbl

- ▶ Fondée en 1995
- ▶ Education et gestion de l'environnement vers un développement durable dans les écoles
- ▶ Principes inspirés des systèmes de gestion de l'environnement



5 propositions phares !

1

- Les activités de classe

2

- Les actions de valorisation

3

- Les expertises

4

- Les formations

5

- Les démarches globales

1. Les activités de classe



Wallonie

Appel à projets « Ecoles pour
Demain »
Formation écoteam

Bruxelles

Offre de Bruxelles
Environnement



Audits environnementaux des ateliers et sections techniques



Les démarches spécifiques pour l'enseignement technique et professionnel

Déchets

- Déchets produits
- Filières de tri
- Conditions de stockage

Eau

- Consommation liée à l'activité

Energie

- Postes consommateurs d'énergie

Achats

- Produits achetés
- Critères environnementaux

Cadre de vie

- Qualité de l'air
- Nuisances sonores

Les démarches spécifiques pour l'enseignement technique et professionnel

Mécanicien, garagiste

- Gestion des déchets
- Stockage des déchets et des produits

Menuiserie

- Provenance du bois
- Gestion des déchets
- Qualité de l'air

Hôtellerie

- Gestion énergétique des équipements
- Gestion des déchets
- Produits achetés

Sections artistiques

- Sérigraphie : eaux usées, produits utilisés
- Photographie : gestion énergétique

Coiffure

- Gestion de l'eau
- Energie : éclairage, consommation électrique (chauffe-eau, sèche-cheveux,...)

2. Les actions de valorisation

Le Bubble Festival – Bruxelles

Le Forum des Ecoles en développement durable –
Wallonie



3. Les expertises

☐ Les audits réglementaires

☐ Les quicks scan

Les papiers, cartons sont triés et entreposés ensuite à différents endroits de l'école : dans les locaux des ouvriers, dans la cave à « Joseph »,... Une fois toutes les deux semaines, un ouvrier de l'école collecte dans les papiers-cartons de toutes les implantations à Marche-en-Famenne et les dépose au Parc à conteneurs avec la carte de l'école.



Ce type de démarche comporte des contraintes et des risques :

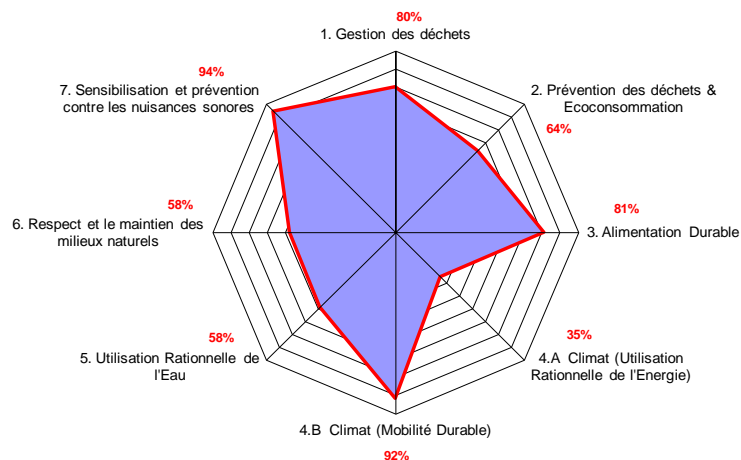
- 1) Les cartons sont entreposés en vrac sans être pliés ; d'où un travail important des ouvriers pour les ranger correctement,
- 2) Les ouvriers consacrent du temps pour faire le tour des écoles et se rendre au Parc à conteneurs. Ils pourraient consacrer du temps à entreprendre d'autres travaux utiles à l'école.
- 3) Les dépôts de ces cartons dans ces locaux comportent des risques car ils sont à proximité de liquides inflammables.

La ville de Marche fait appel à une association pour organiser la collecte des papiers/carton un samedi une fois tous les deux mois.

RECOMMANDATIONS

- 1) Etablir des consignes invitant les producteurs de papier (cuisine, atelier,...) à les plier correctement afin de gagner de la place.
- 2) Envisager un mode de stockage adapté, sécurisé et éloigné de toute source de chaleur
- 3) Envisager la possibilité de faire appel à collecteur privé mettant à disposition des conteneurs et organisant la collecte des papiers. La société DURECO, entreprise à économie sociale, organise ce type de service (tel 0474/496600 – fax 086/219618 – email durecofs@skynet.be)

Aperçu des thématiques



5. Les démarches globales

Wallonie

- Labellisation « Agenda 21 » scolaire



Bruxelles

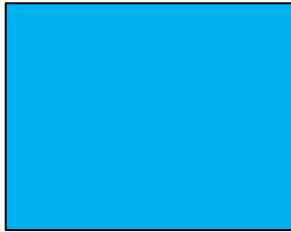
- Labellisation Eco-Schools



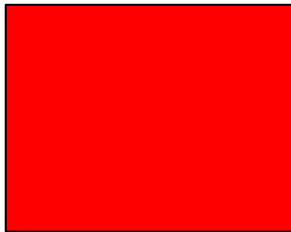
Programme de l'atelier

- ❑ Quelles sont les exigences environnementales dans les ateliers techniques ?
Pascale Lhoest – service SIPPT FWB
- ❑ Gestion des déchets dans les ateliers : état de la situation et identification des pistes d'actions
Natacha Thevenod – COREN asbl
- ❑ Témoignages d'écoles
 - ITCF Morlanwelz – Angeline Bossrez
 - EPASC Ciney – Fabrice Cassart
 - IPEA La Reid – Alain Dassy

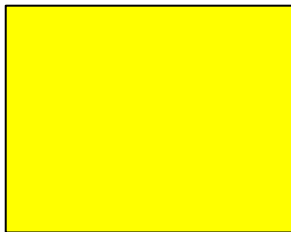
Petit sondage...



OUI



NON



PARTIELLEMENT

NE SAIT PAS

Petit sondage...

- Qui a son permis environnement ?
- Qui tri ses déchets ménagers ?
- Qui tri ses déchets dangereux et spéciaux ?
- Qui stocke ses produits dangereux conformément à la réglementation ?
- Qui implique ses élèves dans la gestion des déchets ?

Plus d'informations ...



35, rue Van Elewyck – 1050 Bruxelles
Tel : 02/640.53.23 – Fax : 02/647.41.04

www.facebook.com/CORENasbl

www.coren.be